



# BULLETIN D'INFORMATION

## Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Du lundi 04 décembre 2023

### Décisions en matière de ressources humaines

- La commission du personnel qui s'est réunie le 26 septembre 2023 a étudié plusieurs modifications de postes impactant le tableau des effectifs. Certaines de ces propositions ont été soumises au Comité social territorial. Le Conseil Municipal accepte donc ces modifications de postes qui concernent des suppressions de poste, des modifications d'horaires, des ouvertures de postes pour avancements de grades et enfin des fermetures de postes saisonniers.
- Le Conseil accepte également de valider le renouvellement du contrat de l'animateur d'Activ'Séniors pour l'année 2024.
- Le Conseil décide à l'unanimité de mandater le CDG 79 pour la mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation à la garantie santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et à la garantie santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ces garanties, souscrites par la collectivité, seront destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (santé), ainsi que les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance).

### Décisions financières

- Le Conseil accepte de renouveler l'adhésion annuelle au CAUE - Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement pour un montant 200 €, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette adhésion permet à la commune d'être accompagnée et conseillée pour ses projets d'architecture et d'aménagement.
- Le Conseil accepte de verser une subvention à hauteur de 1 200 € à l'association du Gardon gâtinais. Cette subvention participera à l'alevinage du plan d'eau pour 2023.
- L'APEL Sainte-Marie Saint-Joseph a sollicité la collectivité pour participer financièrement aux activités de l'école (sorties, et autres activités). Dans un souci d'égalité, la commission des finances propose de verser la même somme que pour l'APE de la Charmille, soit 18 € par élève secondignois. Ainsi, le Conseil décide d'attribuer la somme de 846 € à l'APEL Sainte Marie Saint-Joseph.
- L'entretien et la gestion des Zones d'Activité Économiques-ZAE faisant partie de ses compétences obligatoires, la Communauté de Com-

munes Parthenay-Gâtine-CCPG demande donc le remboursement de 60 % des taxes foncières perçues par la commune. Le Conseil refuse à l'unanimité cette redistribution.

- Le Conseil autorise le comptable public à régulariser une erreur de 9.85 € par opération d'ordre non budgétaire, en portant cette somme au débit du compte 1641 par le crédit du compte 1068.

### Gestion des conventions

- Plusieurs conventions arrivent à échéance au 31 décembre 2023 : Le Burger Van, Les ostéopathes, et le docteur Tida. Le Conseil accepte de renouveler ces conventions jusqu'au 31 décembre 2024, dans les mêmes conditions.
- Une convention d'occupation avec un agriculteur concernant des terrains agricoles situés à la Bartière arrive à échéance au 31 décembre 2023. L'agriculteur ne souhaite pas renouveler cette convention. Un appel aux agriculteurs a donc été lancé dans un précédent bulletin d'information. Trois agriculteurs, dont un extérieur à la Commune, ont manifesté leur intérêt, le Conseil choisit donc de retenir une petite exploitation de Secondigny qui va perdre 2ha de terres sur une autre commune, lui permettant ainsi de compenser cette perte. Il conviendra donc d'établir une convention précaire jusqu'au 31 décembre 2024.
- Le bail entre la Commune et la Paroisse Saint-Jacques concernant l'occupation des locaux situés 12 rue de la Vendée arrive à échéance au 31 décembre 2023. Le Conseil accepte de rédiger une convention précaire de mise à disposition plutôt qu'un bail. Les conditions d'occupation restent inchangées.

### Ouverture des commerces en 2024

Comme chaque année, le Conseil accepte 5 ouvertures exceptionnelles de dimanche aux commerces automobiles soit le 28 janvier, 10 mars, 9 juin, 15 septembre et 13 octobre, et 12 aux commerces de détails soit le 21 et 28 janvier, le 4 février, le 30 juin, le 7 et 14 juillet, le 11 août, le 6 et 13 octobre, le 15, 22 et 29 décembre 2024.

### Etude de faisabilité mairie

Ce sujet est ajourné, les élus décident de mettre en place un comité de pilotage afin de mener une réflexion plus approfondie sur ce sujet.

#### Comité de rédaction :


Bulletin rédigé par  
Jany PÉRONNET.


#### Mise en page :


A. BRANDEAU

*Imprimé par nos soins*

#### Mairie :

 1, place de l'Hôtel de Ville  
79130 SECONDIGNY

 05 49 63 70 15

 [mairie@secondigny.fr](mailto:mairie@secondigny.fr)



### Infos :

#### Prochain conseil municipal :

le 15 janvier 2024.

#### Vœux du Maire :

Les vœux 2024 auront lieu le 12 janvier à 19h00 à la salle Alauna 21.

#### Ordures ménagères :

Le calendrier 2024 du SMC, concernant la collecte des déchets, est disponible dans le hall d'accueil de la Mairie

## Label Station Verte

Le Conseil décide (avec 4 abstentions) de demander la labellisation Station Verte pour 2024. Une Station Verte est un territoire d'accueil au coeur des terroirs, reconnu au niveau national comme une Station organisée proposant des séjours porteurs de sens, en faveur d'un tourisme nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement. La cotisation annuelle s'élève à 900 € (+ frais de dossier pour la 1<sup>ère</sup> année). Pour l'obtention de ce label, la commune s'engage à organiser 2 manifestations par an, en rapport avec la randonnée, la nature.

## Point sur les travaux et chantiers en cours

- **Petite Ville de Demain** : un groupe de travail est constitué pour la priorisation des actions. Un compte-rendu sera fait lors du Conseil Municipal du mois de février.
- **Biens communaux** : Pour le passage en Etablissement Recevant du Public-ERP, les travaux de la mise aux normes du Chalet des Effres et de la salle du Poitou doivent être chiffrés.
- **Urbanisme, voirie, réseaux et environnement** : Prochaine réunion le 30 janvier à 18h.
- **Gestion du personnel** : Prochaine réunion le 9 janvier à 18h.

- **COPIL Mairie** : première réunion le 3 janvier à 18h.
- **Commune nouvelle** : Une réunion a eu lieu le 23 novembre avec le cabinet retenu pour un rappel des objectifs et des enjeux. La commune va entamer la phase 1 en rencontrant des élus et des agents.

## Questions diverses

La commune réfléchit sur une solution qui permettrait d'héberger à titre tout-à fait exceptionnel, une personne sans domicile, lorsque que le local d'urgence est complet. Monsieur le Maire a été confronté à cette situation dernièrement. Malgré ses appels téléphoniques auprès des pompiers, du SAMU social, il a donc fallu envoyer cette personne aux urgences.

La Commission Bâtiments réfléchit à la proposition d'acquisition d'un garage appartenant au Gardon Gâtinais.



### Nouveaux arrivants :

Si vous êtes nouvellement arrivé sur la Commune, merci de vous faire connaître auprès de secrétariat.

### Monsieur le Maire sur le perron de l'Élysée



### Un événement important, le 105<sup>ème</sup> Congrès des Maires et Présidents d'Intercommunalité de France, du 20 au 23 Novembre 2023, au Parc des Expositions à la Porte de Versailles.

**Le Mardi 21 Novembre 2023**, j'ai participé au Congrès des Maires. Séance solennelle d'ouverture au Grand Auditorium.

Mot d'accueil de David LISNARD, Président de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité, l'Assemblée Générale Statutaire, le Débat d'Orientation Générale. Discussions et débats sur le thème : Communes de France attaquées, République menacée.

**Le Mercredi 22 Novembre 2023**, je me suis rendu à l'Élysée, suite à une invitation personnelle de Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République pour assister à la réception qu'il offre en l'honneur des Maires de France au Palais de l'Élysée.

- Mot d'accueil : suivi d'un discours sur les problématiques des Maires. « *Nous vivons un moment très particulier avec une année faite de tempêtes, de violences urbaines, des épisodes climatiques extrêmes, mais aussi des épisodes de violence, avec des agressions. Dans ce contexte, notre rôle à tous, c'est de ne pas subir et de rester fermement attachés aux valeurs de la République.* »

Le Président de la République précise l'action que nous devons conduire, voici quelques lignes fermes :

- **La première** est la sécurité, en poursuivant le travail effectué et l'améliorer, pour faire face aux violences qui se réinstallent.
- **Le deuxième** pilier de l'action, c'est celui des services publics, l'école et la santé, avec des défis énormes dans certains territoires. Le déploiement des Maisons France Services grâce au travail de certaines communes et de ses équipes, pour continuer de remettre du service sur le terrain parce que c'est absolument indispensable. On a vu la démographie médicale se déliter après des choix qui ont été faits il y a longtemps, des démarches sont entreprises pour réorganiser les choses et pouvoir réinvestir.
- **Le troisième** défi, c'est la souveraineté agricole, industrielle, la création d'emplois sur nos territoires et la bataille du plein emploi qui est indispensable.

En fin de soirée, j'ai pu discuter avec le Président pour lui présenter les actions sur notre commune et des difficultés que nous rencontrons au quotidien.

Le Président de la République est une personne très abordable et à l'écoute, à ma grande surprise.

Pour finir, je lui ai demandé une photo souvenir avec son épouse, qu'il a prise immédiatement avec mon téléphone.

Ces deux journées à Paris ont été très enrichissantes pour moi et pour la commune.

Le Maire, Jany PÉRONNET

## Commune de Secondigny

Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville - 79130 SECONDIGNY

☎ : 05 49 63 70 15 - ✉ : mairie@secondigny.fr